

**OBJET    **COMPTE DE GESTION 2009****  
****REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE****

---

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains sur le territoire de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Ville. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif                    pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion                    pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2009 s'équilibraient respectivement à :

.    1 193 500,00 € pour la Section d'Investissement,  
.    2 798 962,17 € pour la Section d'Exploitation.

L'exécution de ce budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduisent pour les deux Sections confondues par :

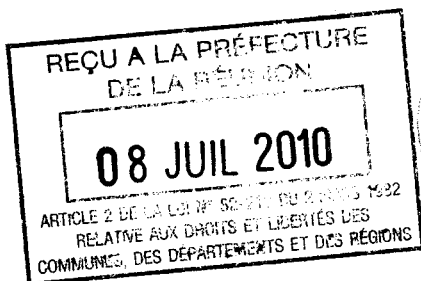
\* un excédent cumulé global de    1 932 403,90 €,

soit

- un excédent cumulé de                    452 695,84 € en Section d'Investissement,
- un excédent cumulé de                    1 479 708,06 € en Section d'Exploitation.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie, je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2009

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**

OBJET **COMPTE DE GESTION 2009  
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/3-09 du Maire ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2009 relatif au Budget de la Régie Marchés et Droits de Place présenté par le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire, avec réserve exprimée par l'opposition en Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

11 abstentions  
(dont 3 votes par procuration)

pour

M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,  
Mme Maryse TROTET, M. INGAR Iqbal,  
M. Jean-Michel BARDIERE, M. René-Paul VICTORIA,  
M. Serge HOARAU et Mme Raziah LOCATE

autres élus présents et mandatés

Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal 2009 pour la Régie Marchés et Droits de Place qui se traduit par un excédent cumulé global de 1 932 403,90 € pour les deux Sections confondues, soit :

- un excédent cumulé de 452 695,84 € en Section d'Investissement,
- un excédent cumulé de 1 479 708,06 € en Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2010

  
LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE